

# **DELIBERATION**

## Séance ORDINAIRE du

### **MARDI 09 JUIN 2020**

L'an **DEUX MIL VINGT**, le **MARDI NEUF JUIN**, à vingt heures trente minutes,-----  
le **Conseil Municipal** de la commune de **COCUMONT**, dûment convoqué, s'est réuni, en **séance ORDINAIRE**, en  
Mairie, sous la présidence de Monsieur **ARMAND Jean-Luc**, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : ---- 02 juin 2020 -----

**Présents** :

**LABAT** Christian,    **LAGAÛZÈRE** Jean-Pierre,    **ROSIER DUPONT** Marie-Ange,    **SOTO** Elisa, **Adjoint(e)s.**  
**BOUHEY** Cynthia,    **COMBLON** Patrice,    **CRETON** Jean-Philippe,    **GALLO** Marie-Claude,  
**GARBAY** Jean-Bernard,    **LAFFITEAU** Jean-Paul,    **LAMARQUE** Marilyn,    **LEGRAS** Didier,  
**MARTIN** Mélanie,    **TARTIERE** Noémie.

**Absent (e)(s)** :

**Pouvoir(s)** :

**Nombre de conseillers** : en exercice : 15 – absents : 00 = 15 présents + 00 pouvoir = 15 votants.

**Secrétaire de Séance** : Marie-Ange **ROSIER DUPONT**

---

Le Quorum étant constaté, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Recrutement des saisonniers

Le Conseil municipal donne son accord pour l'inscription de ce point à l'ordre du jour.

Une distribution des clés de la mairie et de son secrétariat a été faite aux conseillers municipaux.

Le compte rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité, et nous passons à l'ordre du jour.

### **I – CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Monsieur le Maire présente les différentes commissions et en explique le fonctionnement.

Monsieur le Maire énonce les élus responsables des différentes commissions et demande ainsi de procéder à l'élection de ces responsables et des présidents des sous commissions.

Monsieur Christian LABAT intervient et demande aussi de penser à l'organisation des différentes manifestations et des cérémonies officielles.

Monsieur le Maire demande la participation des élus à ces manifestations et cérémonies.

# COMMISSIONS MUNICIPALES

**03.2020 - 03.2026**

## **01 - COMMISSION MUNICIPALE CITOYENNETE, VIE SOCIALE, CADRE DE VIE....**

**Marie-Ange ROSIER DUPONT**

### **Sous-commission Vie associative, culturelle et sportive**

<b>Présidente</b>	<b>BOUHEY Cynthia</b>
	GARBAY Jean-Bernard
	LAMARQUE Marilyn
	LEGRAS Didier
	MARTIN Mélanie
	ROSIER DUPONT Marie-Ange

### **Sous-commission Vie sociale jeunesse et aînés ruraux**

<b>Présidente</b>	<b>SOTO Elisa</b>	
	CRETON Jean-Philippe	KUMURDJIAN Pierre
	LAMARQUE Marilyn	
	MARTIN Mélanie	
	ROSIER-DUPONT Marie-Ange	
	BOUHEY Cynthia	

### **Sous-commission Environnement et développement durable**

<b>Président</b>	<b>LEGRAS Didier</b>	
	MARTIN Mélanie	MOIGNARD Michel
	ROSIER-DUPONT Marie-Ange	
	SOTO Elisa	
	TARTIERE Noémie	

## **02 - COMMISSION MUNICIPALE VIE ECONOMIQUE et TOURISTIQUE - Elisa SOTO**

### **Sous-commission Economie, agriculture et artisanat**

<b>Président</b>	<b>LAGAUZERE Jean-Pierre</b>	
	GALLO Marie-Claude	LEFRANC Aurélie
	LAFFITEAU Jean-Paul	
	CRETON Jean-Philippe	
	LEGRAS Didier	
	SOTO Elisa	
	TARTIERE Noémie	

### **Sous-commission Tourisme, communication et numérique**

<b>Président</b>	<b>ARMAND Jean-Luc</b>	
	BOUHEY Cynthia	DUPONT Gérard
	CRETON Jean-Philippe	TOURENNE Christian
	LAGAUZERE Jean-Pierre	LATASTE Bernard
	SOTO Elisa	KUMURDJIAN Pierre

**03 - INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS - Jean-Pierre LAGAUZERE****Sous-commission Voiries et chemins ruraux**

<b>Président</b>	<b>LAGAUZERE Jean-Pierre</b>
	GARBAY Jean-Bernard
	LABAT Christian
	LAFFITEAU Jean-Paul
	ARMAND Jean-Luc

**Sous-commission Bâtiments, travaux et matériels**

<b>Président</b>	<b>LABAT Christian</b>	
	COMBLON Patrice	LAGAUZERE Patrick
	ARMAND Jean-Luc	
	LAFFITEAU Jean-Paul	
	LAGAUZERE Jean-Pierre	
	ROSIER-DUPONT Marie-Ange	

**04 - ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES - Christian LABAT****Sous-commission Personnel**

<b>Président</b>	<b>ARMAND Jean-Luc</b>
	BOUHEY Cynthia
	CRETON Jean-Philippe
	GARBAY Jean-Bernard
	LABAT Christian
	MARTIN Mélanie

**Sous-commission Scolaire**

<b>Président</b>	<b>GARBAY Jean-Bernard</b>
	LABAT Christian
	GALLO Marie-Claude
	LAMARQUE Marilyn
	MARTIN Mélanie

**Sous-commission Finances et veille prospective**

<b>Président</b>	<b>LABAT Christian</b>
	CRETON Jean-Philippe
	ARMAND Jean-Luc
	LAGAUZERE Jean-Pierre
	LEGRAS Didier
	ROSIER-DUPONT Marie-Ange

**05 - URBANISME, PATRIMOINE et PROJETS STRUCTURANTS - Jean-Luc ARMAND****Sous-commission Patrimoine- urbanisme**

<b>Co-président</b>	<b>ARMAND Jean-Luc</b>	
<b>Co-président</b>	<b>CRETON Jean-Philippe</b>	
	COMBLON Patrice	KUMURDJIAN Pierre
	GARBAY Jean-Bernard	
	LAMARQUE Marilyn	
	LEGRAS Didier	
	ROSIER-DUPONT Marie-Ange	

## **II –DESIGNATION DES DELEGUES AUX DIFFERENTS SYNDICATS ASSOCIATIONS COMMISSIONS**

### **► DELIBERATION D2020-09-06-N030**

#### **OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES au SIVU CHENIL FOURRIERE Lot-et-Garonne**

A la suite du renouvellement général des conseils municipaux de MARS 2020, Monsieur le MAIRE indique à l'assemblée qu'il y a lieu de désigner les délégués aux divers syndicats intercommunaux et autres organismes.

Les statuts du S.I.V.U. Chenil Fourrière du Lot-et –Garonne (CAUBEYRES) prévoyant la nomination de deux délégués TITULAIRES,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré :**

**DESIGNE** pour représenter la **Commune de COCUMONT**, au sein du S.I.V.U. Chenil Fourrière :

**DELEGUES TITULAIRES : Jean-Paul LAFFITEAU Et Noémie TARTIERE.**

### **► DELIBERATION D2020-09-06-N031**

#### **OBJET : DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il convient de désigner un/des « correspondant(s) défense ».

Cette désignation s'inscrit dans la volonté de l'Etat de développer les relations entre les services des forces armées, le Ministère de la défense, les élus et les concitoyens.

Le correspondant sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la réserve citoyenne ou le recensement.

Le candidat est : **Patrice COMBLON** qui déclare ne pas prendre part au vote.

Le vote s'effectue à main levée.

**DECIDE** de nommer **M. Patrice COMBLON** élu « correspondant défense » par 14 VOIX.

### **► DELIBERATION D2020-09-06-N032**

#### **OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES et SUPPLEANTS au TERRITOIRE D'ENERGIE LOT ET GARONNE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que la commune est adhérente au Syndicat Départemental Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne (ex SDEE 47), qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts modifiés du Territoire d’Energie Lot-et-Garonne approuvés par arrêté préfectoral en février 2020, il convient d’élire, pour représenter le Commune de COCUMONT au Territoire d’Energie Lot-et-Garonne, au sein de la Commission Territoriale d’Energie du Marmandais, pour former un collège, **deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au scrutin secret à la majorité absolue.**

Si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n’aura obtenu la majorité absolue, un troisième tour de scrutin aura lieu à la majorité relative.

En cas d’égalité de suffrages, l’élection sera acquise au plus âgé.

Monsieur le MAIRE rappelle que pour un syndicat de communes, le choix du Conseil municipal peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d’un conseil municipal.

Le MAIRE propose la candidature de Monsieur Jean-Pierre LAGAUZERE et invite les candidats à se déclarer.

**Se sont portés candidats pour les délégués TITULAIRES :**

Monsieur Jean Philippe CRETON

Monsieur Jean-Pierre LAGAUZERE

**Se sont portés candidats pour les délégués SUPPLEANTS :**

Monsieur Didier LEGRAS

Monsieur Jean-Bernard GARBAY

**Premier tour de scrutin :**

le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 15

**Ont obtenu :**

**Monsieur Jean Philippe CRETON : 15**

**Monsieur Jean-Pierre LAGAUZERE : 15**

**Monsieur Didier LEGRAS : 15**

**Monsieur Jean-Bernard GARBAY: 15**

**Monsieur Jean Philippe CRETON,**  
ayant obtenu la majorité absolue, **a été proclamé délégué « titulaire »,**

**Monsieur Jean-Pierre LAGAUZERE,**  
ayant obtenu la majorité absolue, **a été proclamé délégué « titulaire »,**

**Monsieur Didier LEGRAS,**  
ayant obtenu la majorité absolue, **a été proclamé délégué « suppléant »,**

**Monsieur Jean-Bernard GARBAY,**  
ayant obtenu la majorité absolue, **a été proclamé délégué « suppléant ».**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
et voté à bulletin secret,**

**DESIGNE** pour représenter la Commune de COCUMONT  
Au Territoire d’Energie Lot-et-Garonne, au sein de la Commission Territoriale d’Energie du  
Marmandais :

**- Délégués TITULAIRES :**

**Monsieur Jean Philippe CRETON**

**Monsieur Jean-Pierre LAGAUZERE**



**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DE LA COMMISSION DE L'ASSOCIATION SERVICE ENVIRONNEMENT (ASE)**

---

Monsieur le Maire rappelle la principale mission sociale de l'ASE Association Service Environnement (Atelier et Chantier d'Insertion - ACI).

Les Ateliers et Chantiers d'Insertion ont pour mission d'assurer l'accueil, l'embauche et la mise au travail sur des actions collectives de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

La mise en situation de production collective favorise une (re)mobilisation personnelle et professionnelle, une découverte des métiers, un (ré)apprentissage à la vie professionnelle, permettant une approche du marché de l'emploi par les salariés en parcours.

L'ACI assure donc un encadrement technique et un accompagnement socioprofessionnel adapté à la situation de la personne. L'ACI développe des activités d'utilité sociale qui sont organisées à l'échelle d'un territoire (canton, quartier, commune, département...).

Ces activités économiques sont variées : les ACI peuvent mettre en valeur un patrimoine collectif naturel ou bâti, mais aussi œuvrer dans le domaine agricole, de la restauration, du recyclage et de la récupération, de la fabrication de biens...

Elles peuvent s'exercer dans ces secteurs dès lors que les avantages et aides octroyés par l'Etat ne créent pas de distorsion de concurrence et que les emplois ainsi créés ne se substituent pas à des emplois privés ou publics existants.

Les biens et les services que les ACI produisent peuvent, par ailleurs, être commercialisés dans des limites fixées par l'Etat, dès lors qu'ils contribuent aux activités d'insertion sociale et professionnelle des personnes embauchées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5211-6 et suivants,  
Considérant l'adhésion de la Commune de COCUMONT à l'Association Service Environnement,  
Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires de la Commune par le Conseil municipal pour représenter la Commune de COCUMONT au sein de la Commission de l'Association Service Environnement,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des délégués, au scrutin secret et à la majorité des suffrages,

**Le Conseil Municipal,  
Oùï l'exposé du Maire,  
Après en avoir délibéré :**

**ELIT** comme délégués à la Commission de l'Association Service Environnement

**DEUX DELEGUES TITULAIRES** : Jean-Luc ARMAND et Christian LABAT.

**AUTORISE** le Maire à signer tout autre document relatif à la présente délibération.

⇒ Monsieur le Maire ayant donné les grandes lignes de l'exercice de cette association, énonce les interventions faites sur la commune (trottoirs, clôture de l'espace de jeux entre autres) et signale que l'association se délocalise sur Sainte-Bazeille (proximité, facilité pour les travailleurs sociaux). L'ASE intervient pour la commune sous couvert d'une convention pour l'entretien des espaces verts, chemins de randonnée...

**Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée** portant dispositions statutaires relatives à la **Fonction Publique Territoriale**, et notamment l'article 3/2<sup>e</sup> alinéa,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un personnel saisonnier pour faire face **au surplus de travail de l'été** (tonte, arrosage, entretien fleurs et massifs, préparation festivités, etc...),

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,  
et après en avoir délibéré,  
à l'unanimité des présents,**

**DECIDE** : le recrutement direct de : **DEUX agents non titulaires saisonniers**  
pour une période : 4 semaines en JUILLET 2020 et 4 semaines en AOUT 2020.  
**un agent : du LUNDI 06.07.2020 au VENDREDI 31.07.2020 inclus**  
**et un agent : du LUNDI 03.08.2020 au VENDREDI 28.08.2020 inclus.**

Ces agents assureront des fonctions d'**adjoint technique territorial**, pour une **durée hebdomadaire** de service de **35 heures**.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence :

à l'**indice brut : 350 – indice majoré : 327 - échelle C1 – échelon : 1.**

**PRECISE** : Que les crédits correspondants sont inscrits au budget.  
Que Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un **contrat d'engagement**.  
Que la présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3/2<sup>e</sup> alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

### **III –DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE ET AUX ADJOINTS**

▶ **DELIBERATION D2020-09-06-N029**

#### **OBJET : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

---

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'afin de faciliter le fonctionnement de la collectivité et d'accélérer le règlement des affaires courantes, le Code Général des Collectivités Territoriales permet au conseil municipal de déléguer au Maire une partie de ses attributions.

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit la possibilité, pour le Maire de recevoir, pour la durée de son mandat, certaines délégations de pouvoirs du conseil municipal.

Monsieur le Maire énonce les différentes délégations au conseil municipal dont il serait chargé pour la durée de son mandat.

Les délégations suivantes sont proposées :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;



- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 3000€ (somme fixée par le conseil municipal) ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000 € autorisé par le conseil municipal ;
- D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L.214-1.1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du même code ;
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;
- De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,  
et après en avoir délibéré,  
à l'unanimité des présents,**

**DECIDE** de donner les délégations ci-dessus énoncées.

⇒ Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de proposer des élus communaux pour siéger aux différents syndicats et commissions de Val de Garonne Agglomération.

La désignation des élus pour les structures suivantes sont pour :

- CLECT : Titulaire Didier LEGRAS et Suppléant Christian LABAT
- SCOT : Titulaire Jean-Luc ARMAND et Suppléant Jean-Philippe CRETON

La désignation des élus pour les autres structures est ajournée.

#### **IV – DIVERS**

Il est demandé de désigner un responsable de l'âne et du bouc, Noémie TARTIERE s'est portée volontaire, Lisette De Luca continuera à les nourrir.

Monsieur le Député Alexandre FRESCHI et Madame la Présidente du Conseil Départemental 47 Sophie BORDERIE félicitent l'élection du nouveau conseil municipal.

Le 12 juin se réunira la commission urbanisme à 9h30 pour les élus et 10h pour l'Assistance Technique du département et le 19 juin avec le CAUE pour l'Aménagement du Cœur de Bourg.

Monsieur Patrice COMBLON demande à la commission communication de publier sur Facebook et le Site internet de la commune les dates des battues de l'association des chasseurs.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h15.

**Les Membres du Conseil Municipal présents à la séance,**

<b>LABAT</b> Christian	<b>LAGAÚZÈRE</b> Jean Pierre	<b>ROSIER DUPONT</b> Marie-Ange	<b>SOTO</b> Elisa	
<b>BOUHEY</b> Cynhia	<b>COMBLON</b> Patrice	<b>CRETON</b> Jean-Philippe	<b>GALLO</b> Marie-Claude	<b>GARBAY</b> Jean-Bernard
		<b>Absent</b>		
<b>LAFFITEAU</b> Jean-Paul	<b>LAMARQUE</b> Marilyn	<b>LEGRAS</b> Didier	<b>MARTIN</b> Mélanie	<b>TARTIERE</b> Noémie